

Quatre cent trente-neuvième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 26 juin 2019, à 19 h 30.

**PRÉSENCES**

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Serge Bernier
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement du territoire	M. Philippe LeBel
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin
Coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs	M. Sylvain Valiquette
Agente de soutien au développement économique et à la comptabilité	Mme Eugénie C. Pinsonnault

Deux citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

---

**MOT DE BIENVENUE**

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

**2019-06-10554**

**ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Le secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, agit d'office à titre de président d'élection.

**2019-06-10555**

**MÉTHODE ÉLECTORALE – ÉLECTION DU PRÉFET ET DU PRÉFET-SUPLÉANT**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC ont déjà reçu, avec les documents de la séance, la méthode électorale proposée pour l'élection du préfet et du préfet-suppléant;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, fait la lecture de la méthode électorale proposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la méthode électorale proposée soit et est acceptée telle que présentée.

Adoptée.

**2019-06-10556**  
**ÉLECTION DU PRÉFET**

CONSIDÉRANT que le président d'élection, M. Frédéric Marcotte, ouvre la période de mises en candidature pour le poste de préfet;

CONSIDÉRANT qu'après un tour de table, le conseiller M. Hugues Grimard, est la seule personne à signifier son intérêt pour le poste de préfet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est déclaré par le président d'élection, M. Frédéric Marcotte, que M. Hugues Grimard soit et est élu par acclamation préfet de la MRC des Sources pour un terme de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité.

Le préfet, M. Hugues Grimard, remercie les membres du conseil pour leur confiance renouvelée et les assure de sa collaboration et de son entière disponibilité au cours de ce nouveau mandat. M. Grimard apprécie la synergie dans l'équipe et les élus. Il remercie l'équipe qui l'accompagne dans le développement de la MRC.

**2019-06-10557**  
**ÉLECTION DU PRÉFET-SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le président d'élection, M. Frédéric Marcotte, ouvre la période de mises en candidature pour le poste de préfet-suppléant;

CONSIDÉRANT qu'après un tour de table, le conseiller M. Pierre Therrien, est la seule personne à signifier son intérêt pour le poste de préfet-suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est déclaré par le président d'élection, M. Frédéric Marcotte, que M. Pierre Therrien soit et est élu par acclamation préfet-suppléant de la MRC des Sources pour un terme de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité.

Le préfet-suppléant M. Pierre Therrien remercie également les membres du conseil pour leur confiance et réitère son appui au préfet dans les dossiers régionaux qui lui seront confiés. M. Therrien souligne le dynamisme de la MRC des Sources et remercie également l'équipe pour leur professionnalisme et dévouement.

**PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

À ce moment-ci de la séance, le conseiller, M. Hugues Grimard, occupe le siège de préfet et préside le reste de la séance. Le conseiller, M. Jean Roy, agit à titre de représentant de la Ville d'Asbestos.

**2019-06-10558**  
**NOMINATION DES SIGNATAIRES DES DOCUMENTS OFFICIELS POUR LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT l'élection de M. Hugues Grimard au poste de préfet de la MRC des Sources le 26 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'élection de M. Pierre Therrien au poste de préfet-suppléant de la MRC des Sources le 26 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que sous l'autorité du conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, est responsable de l'administration de la Municipalité régionale de comté et qu'à cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE M. Hugues Grimard, préfet **ou** M. Pierre Therrien, préfet-suppléant, **et** M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tous documents, comprenant les chèques pour les transactions bancaires ou tous autres documents légaux, pour et au compte de la Municipalité régionale de comté des Sources, et du Site d'enfouissement régional d'Asbestos, à compter du 26 juin 2019.

Adoptée.

### **PROCÈS-VERBAL**

**2019-06-10559**

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **COMITÉ ADMINISTRATIF**

**2019-06-10560**

#### **COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 JUIN 2019**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 12 juin 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 12 juin 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **INVITÉS**

Aucun.

### **DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### **SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS**

#### **CALENDRIER DES RENCONTRES – JUILLET ET AOÛT 2019**

Le calendrier des rencontres pour les mois de juillet et août 2019 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

## **SUIVI DE LA LETTRE DE VITALITÉ ART ET CULTURE DES SOURCES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que l'organisme Vitalité artistique et culturelle des Sources a fait parvenir une correspondance à la MRC dans laquelle elle répond au questionnement de M. Grimard concernant le nombre d'artistes et d'organismes, soit 52 artistes et 12 organismes, qui peuvent bénéficier du programme territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020, le conseil de la MRC regardera la possibilité de consentir des fonds pour une entente avec le CALQ. Une évaluation des retombées des projets soutenus en 2019 sur les autres territoires constituera la base de notre réflexion.

## **CORRESPONDANCE**

### **DEMANDES D'APPUI**

**2019-06-10561**

### **CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASBESTERIE - DEMANDE D'APPUI POUR LA FORMATION DEP EN PRODUCTION ANIMALE**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'appui provenant du Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie le 9 mai 2019, concernant la démarche conjointe de cette organisation et du Centre d'excellence en formation industrielle auprès du ministère de l'Éducation pour que le DEP-PAMT en production animale puisse être offert dans notre région ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est responsable du développement économique de son territoire et que, par sa mission, elle favorise la création et le maintien des entreprises par du support aux entreprises et à l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté par la résolution 2014-08-8852 la version finale et validée du Plan de développement de la zone agricole des Sources (PDZA);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et les partenaires du secteur travaillent activement à mettre en œuvre le plan d'action de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) que les entreprises de production laitière, porcine et avicole, horticole, et de plus en plus, en production céréalière et acéricole, expriment des besoins croissants de main-d'œuvre spécialisée pour des postes de travail stratégique dans leurs organisations;

CONSIDÉRANT que l'action 17 du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources (PDZA) : Développer une structure de planification des besoins et des compétences en ressources humaines vise notamment à favoriser la création et le maintien de formations adaptées, pour combler les besoins de l'industrie et sensibiliser les propriétaires des entreprises aux transferts de connaissances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte d'appuyer la démarche du Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie et du Centre d'excellence en formation industrielle dans sa demande auprès du ministère de l'Éducation pour que le DEP-PAMT en production animale puisse être offert dans la région de la MRC des Sources.

Adoptée.

**2019-06-10562****CENTRE DES FEMMES DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'appui du Centre des femmes du Val-Saint-François pour la poursuite de sa desserte des femmes du territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que depuis 2011, le Centre des femmes du Val-Saint-François dessert les femmes de la MRC des Sources par la prestation d'une étendue de services, soit de l'aide individuelle, de groupe, par des ateliers et des conférences;

CONSIDÉRANT que la mission de l'organisme est de promouvoir le mieux-être et le développement personnel, social, économique et culturel des femmes et de soutenir celles qui vivent des difficultés, le Centre des femmes du Val-Saint-François participe activement au mieux-être des femmes de la communauté par le projet «Soutenir les femmes, consolider la communauté»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources exprime son appui au Centre des femmes du Val-Saint-François dans la poursuite de ses nombreuses activités au sein de la MRC des Sources;

QUE la MRC des Sources réitère l'importance de pérenniser les services de soutien de moyenne et longue durée offerts aux femmes de son territoire par le Centre des femmes du Val-Saint-François.

Adoptée.

**2019-06-10563****PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2019 (CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE, CLUB DES TRAVAILLEURS, CLUB DE CURLING DE DANVILLE)**

CONSIDÉRANT l'ouverture du programme fédéral de subventions Nouveaux horizons pour les aînés - 2019 ;

CONSIDÉRANT que le programme Nouveaux horizons pour les aînés vise à soutenir des projets qui aident à améliorer le bien-être et la qualité de vie des aînés et qui favorisent leur inclusion sociale et leur participation dans tous les aspects de la société ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est présentement en révision de son schéma d'aménagement et de développement durable et que l'un de ses objectifs vise la mise en place de mesures assurant la rétention des aînés sur son territoire par le développement et le maintien de services au sein des municipalités ;

CONSIDÉRANT que le programme de subventions Nouveaux horizons pour les aînés – 2019 répond aux finalités et objectifs *Épanouissement de tous les êtres humains* et *Amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a reçu des demandes d'appui du Club de chasse et pêche Larochelle, du Club de curling de Danville et du Club des travailleurs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources appuie les projets déposés au programme de subventions Nouveaux horizons pour les aînés 2019 du Club de chasse et pêche Larochelle, du Club de curling de Danville et du Club des travailleurs ;

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soient autorisés à signer les demandes d'appui dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés 2019.

Adoptée.

**2019-06-10564**

**CARREFOUR D'INNOVATION SUR LES MATÉRIAUX DE LA MRC DES SOURCES (CIMMS) – APPUI AU DÉPÔT DE PROJET**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources travaille à sa transition économique ayant assisté à la fin de l'exploitation minière sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'afin d'accomplir cette transition, la MRC a choisi d'investir dans le développement du créneau des technologies environnementales, notamment dans le secteur de l'industrie des écomatériaux;

CONSIDÉRANT que le projet de Carrefour d'innovation sur les matériaux de la MRC des Sources (CIMMS), développé en collaboration avec l'Université de Sherbrooke et le Cégep de Sherbrooke, permet d'ajouter une composante qui viendra compléter la chaîne de valeur économique de ce secteur;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, souhaite par cet appui à l'Université de Sherbrooke, réitérer son engagement entier envers l'émergence des écomatériaux et demeurer un acteur important dans la structuration de cette filière de développement économique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources donne son appui au dépôt, par l'Université de Sherbrooke, du projet Carrefour d'innovation sur les matériaux de la MRC des Sources (CIMMS).

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

**CIUSSS DE L'ESTRIE-CHUS – NOMINATION DE M. STÉPHANE TREMBLAY, PDG**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil de la nomination de M. Stéphane Tremblay au poste de président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie-CHUS. M. Tremblay succède à Mme Patricia Gauthier. M. Grimard mentionne que M. Tremblay est un estrien qui connaît bien les besoins du territoire.

**ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS**

**PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

**DÉPÔT DEMANDE DE SUBVENTION KÉROUL**

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, informe les membres du conseil que la Corporation de Développement du Mont-Ham, au nom du Grand Conseil de la nation Waban-Aki, déposera une demande de subvention auprès de l'organisme KÉROUL, dans le cadre du Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET).

Cette demande se fera à trois niveaux :

- 1) Aménagement d'un sentier de 940 m, en pleine nature et accessible aux personnes en perte d'autonomie et/ou mobilité réduite.
- 2) Aménagement d'une douche accessible aux personnes en perte d'autonomie et/ou mobilité réduite.
- 3) Ajout de signalisation et d'équipements pour rendre accessible le Pavillon d'accueil.

L'objectif du programme PAET est de rendre le Parc régional du Mont-Ham accessible selon les critères de KÉROUL. Présentement le Parc a le statut de partiellement accessible.

## **ROUTE VERTE**

### **2019-06-10565**

#### **ACHAT D'ÎLOTS DE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire faire l'acquisition de 11 îlots de tri des matières résiduelles pour son Centre touristique régional et la Route verte situé sur le territoire de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources veut promouvoir la récupération dans ses installations publiques en cohésion avec son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que cette acquisition fait partie du budget d'entretien alloué à la Route verte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources procède à l'achat de 11 îlots de tri au montant de 11 121,33 \$, incluant les frais de livraison et la taxe non remboursable;

QU'une demande d'aide financière soit déposée par la Ville de Danville pour couvrir une grande partie de la dépense encourue, ce qui portera la dépense estimée à une contribution financière de la MRC des Sources de 3 942,48 \$ à la suite de l'obtention de la subvention provenant du Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer.

Adoptée.

### **2019-06-10566**

#### **AUTORISATION DÉPÔT PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER VIA LA VILLE DE DANVILLE**

CONSIDÉRANT que la résolution 2019-06-10565 par laquelle la MRC des Sources procédera à l'achat de 11 îlots de tri des matières résiduelles pour ses installations publiques du Centre touristique régional et de la Route verte situés sur le territoire de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Danville déposera une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer qui permet de couvrir 70 % des coûts d'achat de ces îlots, et qu'un minimum de 25 îlots doit être commandé pour être admissible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources autorise la Ville de Danville à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme en ajoutant les 11 îlots de la MRC des Sources à ses propres besoins pour ses lieux publics, ce qui permet d'atteindre le critère d'admissibilité du nombre minimum de 25 îlots.

Adoptée.

## **LOISIRS**

### **2019-06-10567**

#### **SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE, ÉTÉ 2019**

CONSIDÉRANT que la MRC doit embaucher une coordonnatrice adjointe pour les services d'animation estivale (SAE) pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT que cette ressource sera responsable :

- de soutenir les animateurs dans leur planification hebdomadaire;
- d'outiller les animateurs dans leurs techniques d'animation et d'intervention;
- d'effectuer les suivis entre les équipes d'animation locales et leur municipalité;
- d'évaluer, au besoin, les animateurs.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Nathalie Hannah, à titre de coordonnatrice adjointe, entre la fin juin et la mi-août 2019, selon le budget prévu à cette fin;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit mandaté pour conclure l'entente.

Adoptée.

## **TOURISME ET CULTURE**

### **TOURISME**

#### **BUREAU TOURISTIQUE – EMBAUCHE DU PERSONNEL 2019**

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, informe les membres du conseil que le personnel du Bureau touristique, pour la saison 2019, sera composé ainsi :

- Mme Florence Bélisle : Asbestos – Préposée information-chef d'équipe (temps plein);
- M. Marc-Antoine Lapointe : Asbestos – préposé information (temps plein).

Le Centre touristique régional sera ouvert 7 jours sur 7, entre le 20 juin et le 2 septembre 2019.

#### **2019-06-10568**

#### **APPELS À PROJETS EN CULTURE – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

CONSIDÉRANT que les appels à projets en culture visant le soutien aux initiatives en développement culturel ainsi que le loisir culturel chez les jeunes se sont déroulés du 8 avril au 24 mai 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a mandaté un groupe-conseil en culture pour procéder à une analyse des projets déposés et à l'émission de recommandations quant aux projets à soutenir ;

CONSIDÉRANT que les projets déposés devaient répondre à au moins un objectif spécifique relatif aux axes de développement de la Politique de développement culturel 2018-2026;

CONSIDÉRANT la somme réservée de 15 000 \$ par la MRC à l'entente de développement culturel pour la réalisation d'un appel à projets visant le soutien aux initiatives en développement culturel auquel s'ajoutait un montant de 2 727 \$, somme résiduelle de l'appel à projets 2018 ;

CONSIDÉRANT la somme réservée de 5 000 \$ par la MRC à l'entente de partenariat avec le Conseil sport loisir de l'Estrie visant le soutien du loisir culturel chez les jeunes;

CONSIDÉRANT l'importance d'arrimer les enjeux et objectifs spécifiques de la Politique de développement culturel 2018-2026 aux projets soumis dans le cadre du présent appel à projets;

CONSIDÉRANT la réception de 7 projets en soutien aux initiatives en développement culturel pour un montant total de financement demandé de

40 563 \$ et de 2 projets en loisir culturel pour les jeunes pour un montant total de financement demandé de l'ordre de 8 500 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le groupe conseil aux membres du conseil de la MRC des Sources en atelier de travail le 12 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte les projets suivants dans le cadre de l'appel à projets en soutien aux initiatives en développement culturel :

- Boulv'Art Saint-Camille - La Journée des cordes	1 858 \$
- Maison de la famille - Chorale intergénérationnelle	3 000 \$
- Harmonie d'Asbestos inc. - Sculpture commémorative	3 864 \$
- Meunerie de St-Adrien - Grand marché de St-Adrien	4 660 \$
- EFFET V - Projet McLane	<u>4 345 \$</u>
TOTAL	17 727 \$

QUE la MRC des Sources accepte le projet suivant dans le cadre de l'appel de projets en loisir culturel chez les jeunes :

- RAVIR - Légende des Sources	<u>5 000 \$</u>
TOTAL	5 000 \$

QUE les artistes subventionnés doivent exécuter leur projet et déposer leur reddition de compte avant le 31 mars 2020;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer des protocoles d'entente avec les organismes financés définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de compte.

Adoptée.

## **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL**

**2019-06-10569**

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS LOCAL DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR**

**PROJET : Rampe d'aluminium à la Halte des horizons**

**PROMOTEUR : Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor (Projet FDT-2019-68)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement du territoire – Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor ;

CONSIDÉRANT que la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor a obtenu une subvention du Fonds de développement du territoire (FDT) – Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor, de 7 456,92 \$ dans le cadre du projet *FDT-2019-68 Rampe d'aluminium à la Halte des horizons* pour un projet totalisant 10 456,92 \$ ;

CONSIDÉRANT que la Halte des horizons est un attrait touristique d'une ampleur régionale ;

CONSIDÉRANT que la Halte des horizons est un lieu qui fait la promotion de la MRC des Sources dans son ensemble ;

CONSIDÉRANT que la Halte des horizons est pour plusieurs visiteurs, la porte d'entrée dans la MRC des Sources et que la rampe actuellement en place est détériorée ;

CONSIDÉRANT qu'une partie du projet *FDT-2019-68 Rampe d'aluminium à la Halte des horizons* aurait dû être financée par le biais du Fonds de développement du territoire – Fonds régional ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le financement accordé au projet *FDT-2019-68 Rampe d'aluminium à la Halte des Horizons* soit partiellement désengagé de l'enveloppe du Fonds de développement du territoire (FDT) – Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor, soit un montant de 6 000 \$ ;

QUE la MRC des Sources maintienne partiellement le financement du projet *FDT-2019-68 rampe d'aluminium à la Halte des horizons* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 1 456,92 \$ ou correspondant à un apport maximal de 14 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor ;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (728,46 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (728,46 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2019-06-10570**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS LOCAL DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR**

**PROJET : Tourisme à la Halte des horizons**

**PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor (Projet FDT-2019-73)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement du territoire – Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-73 : Tourisme à la Halte des horizons*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2019-73 : Tourisme à la Halte des horizons* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal de Saint-Georges-de-Windsor ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-73 : Tourisme à la Halte des horizons* est jugé admissible ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 5 870 \$ effectuée par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un projet totalisant 5 870\$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor représente 100 % du coût de projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2019-73 : Tourisme à la Halte des horizons* présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 5 870 \$ ou correspondant à un apport maximal de 100 % du projet réalisé, montant provenant du Fonds de développement du territoire – volet local de Saint-Georges-de-Windsor.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 935 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 935 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2019-06-10571**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS LOCAL DE ST-GEORGES-DE-WINDSOR**

**PROJET : Chapiteau Saint-Georges-de-Windsor**

**PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor (Projet FDT-2019-74)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement du territoire – Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-74 : Chapiteau Saint-Georges-de-Windsor*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2019-74 : Chapiteau Saint-Georges-de-Windsor* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal de Saint-Georges-de-Windsor ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-74 : Chapiteau Saint-Georges-de-Windsor* est jugé admissible ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 5 616,53 \$ effectuée par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un projet totalisant 5 616,53 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor représente 100 % du coût de projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2019-74 : Chapiteau Saint-Georges-de-Windsor* présenté par la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 5 616,53 \$ ou correspondant à un apport maximal de 100 % du projet réalisé, montant provenant du Fonds de développement du territoire – volet local de Saint-Georges-de-Windsor.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 808,27 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 808,26 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2019-06-10572**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS LOCAL DE SAINT-CAMILLE**

**PROJET : Tentes suspendues**

**PROMOTEUR : Municipalité du canton de Saint-Camille (Projet FDT-2019-75)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Municipalité de Saint-Camille concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement du territoire – Fonds local de Saint-Camille ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-75 Tentes suspendues*, présenté par la Municipalité du canton de Saint-Camille, répond à l'objectif *Assurer un développement économique diversifié, ciblé et continu de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du canton de Saint-Camille a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2019-75 Tentes suspendues* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal de Saint-Camille ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-75 Tentes suspendues* est jugé admissible ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 3 065 \$ effectuée par la Municipalité du canton de Saint-Camille pour un projet totalisant 3 065 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds local de Saint-Camille représente 100% du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2019-75 Tentes suspendues* présenté par la Municipalité du canton de Saint-Camille pour un montant maximum de 3 065 \$ ou correspondant à un apport maximal de 100 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds local de Saint-Camille ;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 532,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 532,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2019-06-10573**  
**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS LOCAL D'ASBESTOS**  
**PROJET : Slackfest 2.0**  
**PROMOTEUR : Ville d'Asbestos**  
**(Projet FDT-2019-76)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Ville d'Asbestos concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement du territoire – Fonds local d'Asbestos ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-76 : Slackfest 2.0*, présenté par la Ville d'Asbestos répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2018-66 : Slackfest 2.0* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal d'Asbestos ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-76 Slackfest 2.0* est jugé admissible ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 55 000 \$ effectuée par la Ville d'Asbestos pour un projet totalisant 104 150 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds local d'Asbestos représente 53 % du coût de projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2019-76 : Slackfest 2.0* présenté par la Ville d'Asbestos pour un montant maximum de 55 000 \$ ou correspondant à un apport maximal de 53 % du projet réalisé, montant provenant du Fonds de développement du territoire – volet local Asbestos.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (27 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (27 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL**

**2019-06-10574**  
**CONTRIBUTION DE LA MRC DES SOURCES POUR « RAMPE D'ALUMINIUM À LA HALTE DES HORIZONS »**  
**FDT-2019-D**

CONSIDÉRANT que le 6<sup>e</sup> enjeu du territoire priorisé par l'Agenda 21 local est l'identité de la MRC ;

CONSIDÉRANT l'objectif stratégique du plan d'action de l'Agenda 21 local : Développement d'une identité favorisant la fierté locale ;

CONSIDÉRANT que la Halte des horizons est un attrait touristique attisant une fierté régionale ;

CONSIDÉRANT que la Halte des horizons est un lieu qui fait la promotion de la MRC des Sources dans son ensemble ;

CONSIDÉRANT que la Halte des horizons est pour plusieurs visiteurs, la porte d'entrée dans la MRC des Sources et que la rampe actuellement en place est détériorée ;

CONSIDÉRANT que la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor remplacera la rampe actuelle par une nouvelle rampe en aluminium ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources contribue à même l'enveloppe FDT – Fonds régional au financement du projet pour un montant maximum de 6 000 \$ correspondant à 57,4 % du coût total du projet de 10 456,92 \$ ;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

#### **2019-06-10575**

#### **CONTRIBUTION DE LA MRC DES SOURCES POUR « SLACKFEST 2.0 » FDT 2019-F**

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-E Slackfest 2.0*, présenté par la Ville d'Asbestos, répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux finalités et objectifs *Épanouissement de tous les êtres humains et Identité de la MRC* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le projet Slackfest 2.0 constitue un événement touristique et culturel important pour la MRC des Sources et reconnu à l'extérieur du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagements entourant le puit minier amélioreront l'expérience des visiteurs et en plus permettra à d'autres activités d'y prendre place ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 10 000 \$ effectuée par la Ville d'Asbestos auprès de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2019-E Slackfest 2.0* présenté par la Ville d'Asbestos pour un montant maximum de 10 000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 10 % du coût total du projet de 104 150 \$;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (5 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL**

Aucun sujet.

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet.

**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**2019-06-10576**

**REDDITION FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES 2018-2019**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 20 de l'entente concernant le Fonds de développement des territoires, la MRC doit produire un rapport annuel d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que des erreurs d'imputation de postes budgétaires se sont glissées dans les années antérieures de la reddition de compte acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources adopte le rapport de reddition de comptes 2018-2019 du Fonds de développement des territoires;

QUE la MRC des Sources adopte une version corrigée des rapports de reddition de comptes pour les années 2016-2017 et 2017-2018;

QUE la MRC des Sources transmette ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

**TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

**2019-06-10577**

**POLITIQUE DE SERVICES DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DES SOURCES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Programme d'aide gouvernementale au développement du transport collectif* (annexe 3), la MRC des Sources doit produire une Politique de services ;

CONSIDÉRANT que la Politique de services, tel que déposée, contient toutes les informations nécessaires sur les services et les règles d'utilisation du Service de transport collectif des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adopte la Politique de services du Service de transport collectif des Sources ;

QUE copie de cette politique soit transmise au ministère des Transports tel que le prévoit le *Programme d'aide gouvernementale au développement du transport collectif*.

Adoptée.

**2019-06-10578**

**TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ – PANNEAUX D’AFFICHAGE**

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir un service adéquat en transport de personnes sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'implanter des outils optimisant l'efficacité et la promotion du service de transport de personnes sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT que le Service de transport collectif des Sources désire installer sur le territoire de la MRC des Sources des panneaux d'affichage afin d'optimiser son service ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources appuie le Service de transport collectif des Sources dans la mise en place de panneaux d'affichage sur son territoire.

Adoptée.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun sujet.

**DOSSIERS AMÉNAGEMENT**

**ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 253-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 129-2005**

Le directeur de l'aménagement, M. Philippe LeBel, informe les membres du conseil que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans une correspondance datée du 4 juin 2019, a informé la MRC des Sources de la conformité du règlement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Ce règlement vise à modifier les dispositions relatives à l'encadrement des élevages porcins et les distances séparatrices en milieu agricole.

**2019-06-10579**

**AVIS DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 2019-287; RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116 – RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D’ASBESTOS (ZONE 46-C, 60-C ET 79-C)**

**VILLE D’ASBESTOS**

CONSIDÉRANT l'adoption à la séance ordinaire du 4 mars 2019 du Règlement 2019-287 : Règlement modifiant le règlement 2006-116 – règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Zone 46-C, 60-C et 79-C);

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 22 mai 2019 d'une copie certifiée conforme de la résolution numéro 2019-068 par laquelle ce règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos souhaite modifier son règlement de zonage afin :

- d'ajouter l'usage multifamiliale 4 à 6 logements et à un maximum de 4 logements dans les zones 46-C, 60-C et 79-C;
- de modifier les normes concernant les marges de recul afin d'autoriser la construction de bâtiments accessoire jumelés sur des lots adjacents.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q.,c. A-19.1]*, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q.,c. A-19.1]*, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné le Règlement 2019-287 : Règlement modifiant le règlement 2006-116 – règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Zone 46-C, 60-C et 79-C) adopté par le conseil de la Ville d'Asbestos et qu'il l'a jugé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire en vigueur à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- approuve le Règlement 2019-287 : Règlement modifiant le règlement 2006-116 – règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Zone 46-C, 60-C et 79-C);
- autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro **425** à l'égard du Règlement 2019-287 : Règlement modifiant le règlement 2006-116 – règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Zone 46-C, 60-C et 79-C).

Adoptée.

**DÉCRET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE EN ZONE INONDABLE DE GRAND COURANT ET RÉVISION DES NORMES ENCADRANT LA GESTION DES INONDATIONS**

Le directeur de l'aménagement, M. Philippe LeBel, informe les membres du conseil qu'à la suite des inondations majeures survenues ce printemps, le gouvernement du Québec entend favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables. L'objectif est de limiter l'exposition des personnes et des biens à d'éventuelles inondations, tout en mettant en avant des solutions durables.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Jonathan Julien, et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoît Charette, ont annoncé le 17 juin 2019 les orientations gouvernementales en ce sens.

Celles-ci consistent, entre autres, à élaborer un plan d'action en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations, d'ici à décembre 2019. Pour réaliser ce plan, le groupe d'action ministériel en matière d'inondations sera maintenant sous la coprésidence de la ministre Laforest et du ministre Julien. Le groupe sera complété par le ministre Charette et la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau.

L'une des mesures de ce plan consiste à revoir les normes encadrant la gestion des zones inondables en vigueur pour l'ensemble du territoire afin de protéger les familles québécoises lors d'inondations. D'ici à ce que les nouvelles normes soient mises en œuvre, le gouvernement souhaite instituer une zone d'intervention spéciale (ZIS). Cela permettrait de décréter un moratoire sur la construction et la reconstruction de bâtiments situés dans l'ensemble des zones inondables cartographiées 0-20 ans et sur le territoire qui a été inondé en 2017 et en 2019.

### **GESTION RÉSEAU ROUTIER**

Aucun sujet.

### **ÉVALUATION FONCIÈRE**

#### **GESTION DES ARCHIVES, DOCUMENTS D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, présente une correspondance que la MRC a adressée aux directeurs généraux des municipalités concernant la gestion des archives, soit des documents d'évaluation foncière. La MRC a décidé de retourner aux municipalités locales certains documents qui ne sont plus nécessaires à la conception des rôles d'évaluation. Certains documents ont été numérisés par la firme JP Cadrin.

Les municipalités ont 30 jours pour signifier l'intention de reprendre ou non possession de ces archives. Dans le cas où les municipalités ne désirent pas conserver leurs archives, un modèle de résolution leur a été transmis et cette résolution doit être approuvée par les municipalités et retournée à la MRC.

#### **TOURNÉE D'INVENTAIRE DE L'ENTREPRISE D'ÉVALUATION JP CADRIN**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, fait part d'une problématique concernant la présence de l'inspecteur de JP Cadrin sur certaines fermes du territoire pour y effectuer un inventaire et ce, sans que le propriétaire n'ait été informé. Les inspecteurs ont arrêté leur travail d'inventaire sur le territoire de Wotton pour le reprendre à l'automne. D'ici là, une meilleure communication devra être établie entre les propriétaires, les directions générales des municipalités et l'entreprise d'évaluation JP Cadrin, afin que les propriétaires et les municipalités soient informés de la visite des inspecteurs de l'entreprise d'évaluation JP Cadrin.

### **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

#### **PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)**

##### **2019-06-10580**

#### **PROGRAMMATION RÉNORÉGION (PRR) – BUDGET PRR PROGRAMMATION 2019-2020**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-08-9605 par laquelle la MRC des Sources a conclu une entente avec la Société d'habitation du Québec relativement à l'administration de tout programme conforme aux objectifs de la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources agit déjà à titre de partenaire pour l'application du programme RénoRégion ;

CONSIDÉRANT l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation avisant la MRC des Sources du budget pour la programmation 2019-2020 du programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le budget de 120 000 \$ pour la programmation 2019-2020 du programme RénoRégion;

QUE le conseil de la MRC des Sources souhaite tout de même souligner à la SHQ que cette diminution importante du budget a des conséquences graves pour les propriétaires dans le besoin sur notre territoire;

QUE le conseil de la MRC des Sources demande qu'une réévaluation de cette somme soit considérée par la SHQ pour l'année en cours et qu'elle reflète plus les besoins considérant les sommes investies dans les années antérieures.

Adoptée.

**2019-06-10581**

**PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – BILAN 2018-2019 PROGRAMME D'AIDE À DOMICILE, PROGRAMME RÉNO-RÉGION ET PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES**

CONSIDÉRANT la présentation du bilan 2018-2019 des programmes de la Société d'habitation du Québec : Programme d'aide à domicile, Programme Réno-Région et Programme petits établissements accessibles ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte le bilan 2018-2019 pour ces programmes.

Adoptée.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet.

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, LE 2 JUILLET 2019, À 9 H, À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 2 juillet 2019, à 9 h, à la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor.

**PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**2019-06-10582**

**PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES – EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN PARTENARIAT AVEC OURANOS**

CONSIDÉRANT que la lutte contre les changements climatiques fait partie intégrante des finalités de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC élabore présentement son plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC);

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un portrait de la situation climatique du territoire de la MRC des Sources nécessite une concertation d'experts et que la collaboration de ceux-ci est souhaitable;

CONSIDÉRANT que le consortium climatologique *Ouranos* vise à être un pôle d'innovation sur la climatologie régionale, l'évaluation des impacts, des vulnérabilités et de l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le stagiaire embauché en collaboration avec Ouranos participerait exclusivement à la démarche du plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, puisse transmettre une autorisation de dépense d'un montant n'excédant pas 9 500\$ à Ouranos pour l'embauche d'un stagiaire.

Adoptée.

**2019-06-10583**

**PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROJET D'ÉTUDES HYDROLOGIQUES ET HYDRAULIQUES POUR LE SECTEUR DES TROIS-LACS – UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

CONSIDÉRANT que les finalités de l'Agenda 21 de la MRC des Sources ciblent, entre autres, la lutte contre les changements climatiques ainsi que la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources;

CONSIDÉRANT que la MRC élabore présentement son plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) et que celui-ci vise à assurer la sécurité et le bien-être des personnes ainsi que la pérennité des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'historique des aléas climatiques hydriques de la province et de la région;

CONSIDÉRANT que le bassin versant des Trois-Lacs représente le secteur le plus à risque des aléas fluviaux sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que deux professeurs de la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke proposent deux projets d'études dont l'élaboration de courbes débits-dommages et une analyse des processus sédimentaires dans le secteur des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que ces projets vont de paires avec la réalisation du Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, participe aux projets de recherches sur les aléas fluviaux dans le secteur des Trois-Lacs;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à déposer un projet au Programme de soutien à l'intégration aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) dans le cadre du Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer tous documents relatifs à la demande.

Adoptée.

**ENVIRONNEMENT****SITE D'ENFOUISSEMENT****2019-06-10584****SITE D'ENFOUISSEMENT****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2019**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mai 2019 soit et est approuvé.

Adoptée.

**EAU**

Aucun sujet.

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

Aucun sujet.

**RÉCUPÉRATION****2019-06-10585****CHANGEMENT DU TERME POUR LA PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT qu'une entente inter-MRC lie la Ville de Sherbrooke et les MRC du Haut-Saint-François, de Coaticook, de Memphrémagog, du Val-Saint-François, des Sources pour la création d'une Régie habilitée à exploiter un centre de tri des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 de cette entente, celle-ci prendra fin le 31 décembre 2020 et que l'article 8.2 prévoit des périodes additionnelles de 3 ans en 3 ans;

CONSIDÉRANT que le contexte de la gestion des matières résiduelles est incertain et que les 6 MRC membres de la Régie de récupération de l'Estrie doivent entamer des discussions pour l'avenir de la Régie de récupération de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, les administrateurs sont d'avis que la prolongation additionnelle de 3 ans prévue à l'article 8.2 de l'entente est inappropriée et qu'une prolongation additionnelle d'une année, renouvelable d'année en année serait prudente dans les circonstances, modifiée comme suit :

- « Article 8.2 Par la suite, l'entente se renouvellera pour une période additionnelle d'un (1) an et ainsi de suite d'année en année à sa date anniversaire »;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de demander au ministère des Affaires des municipales et de l'Habitation une modification de l'article 8.2 tel que libellé ci-haut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources approuve la modification de l'entente inter-MRC de la Régie de récupération de l'Estrie afin de modifier l'article 8.2 comme suit :

- « Article 8.2 Par la suite, l'entente se renouvellera pour une période additionnelle d'un (1) an et ainsi de suite d'année en année à sa date anniversaire »;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Régie de récupération de l'Estrie pour suivi auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

### **ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet.

### **DEMANDE DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### **MRC FINANCES**

**2019-06-10586**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2019**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mai 2019 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2019-06-10587**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 31 MAI 2019**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201900329 à 201900475 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 348 651,35 \$.

Adoptée.

### **MRC RESSOURCES HUMAINES**

**2019-06-10588**

**DÉMISSION MME CATHERINE DUROCHER**

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de Mme Catherine Durocher, conseillère aux entreprises et au développement territorial, en date du 5 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte la démission de Mme Catherine Durocher,  
en date du 5 juin 2019.

Adoptée.

**2019-06-10589**

**APPEL À CANDIDATURES – AGENT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL  
ET CONSEILLER AUX ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-10588 par laquelle Mme Catherine Durocher remettait une lettre démission au poste de conseillère aux entreprises et au développement territorial, effective en date du 5 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à lancer un appel à candidatures pour combler le poste d'agent de développement territorial et conseiller aux entreprises d'économie sociale.

Adoptée.

**2019-06-10590**

**EMBAUCHE M. BENJAMIN ANCTIL, AGENT RÉGIONAL PRATIQUES  
ÉCORESPONSABLES ET TECHNOLOGIES PROPRES ESTRIE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources avec son projet Synergie Estrie a été retenue à titre d'organisme hôte dans le cadre de l'appel à propositions du Fonds Écoleader pour créer un réseau d'agents régionaux pour favoriser l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et des technologies propres au sein des entreprises;

CONSIDÉRANT que l'agent régional peut être financé du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023 afin de desservir la région de l'Estrie selon l'octroi de mandat renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que le financement accordé permet d'assurer 100 % des frais associés à la ressource ainsi que d'obtenir du financement supplémentaire pour des activités de co-développement et de mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT que le réseau d'agents doit être porté par des organismes régionaux spécialisés en accompagnement ayant de forts liens avec le milieu économique de leur région;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie permet de fédérer l'ensemble des sept territoires estriens incluant les organisations provinciales de développement économique et territorial ainsi que des acteurs régionaux clés au sein du Comité régional Synergie Estrie qui favorise la concertation régionale et le partage d'expertise pour améliorer la performance environnementale et économique des entreprises;

CONSIDÉRANT que le mandat de l'agent régional est de recruter, orienter, former et accompagner les entreprises vers les ressources, expertises et programmes de financement;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection, lors d'une rencontre tenue le 21 mai 2019, ont recommandé la candidature de M. Benjamin Anctil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à l'embauche de M. Benjamin Anctil au poste d'agent régional pratiques écoresponsables et technologies propres Estrie du Fonds Écoleader.

Adoptée.

**2019-06-10591**

**EMBAUCHE M. FÉLIX LAPOINTE – STAGIAIRE SYNERGIE ESTRIE, SYMBIOSE INDUSTRIELLE MRC DES SOURCES – SESSION AUTOMNE 2019**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet Synergie Estrie, un poste budgétaire permet de faire l'embauche d'un stagiaire annuellement pour l'équivalent d'une session dans chacune des symbioses industrielles (MRC des Sources et Sherbrooke);

CONSIDÉRANT le processus de recrutement de stagiaire effectué en juin dans le cadre du Programme de stage coop de l'Université de Sherbrooke;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à l'embauche de M. Félix Lapointe, à titre de stagiaire Synergie Estrie, symbiose industrielle MRC des Sources pour la session d'automne 2019.

Adoptée.

**2019-06-10592**

**AUTORISATION DÉPÔT SYNERGIE ESTRIE – PROGRAMME SUBVENTION SALARIALE STAGIAIRE CO-OP ÉCO CANADA**

CONSIDÉRANT l'embauche d'un stagiaire coop de l'Université de Sherbrooke dans le cadre du projet Synergie Estrie, symbiose industrielle MRC des Sources à la session d'automne 2019;

CONSIDÉRANT que le programme de subvention salariale stage co-op Éco Canada peut couvrir l'équivalent de 50 % du salaire du stagiaire pour une contribution maximale de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que le salaire du stagiaire est entièrement couvert par le budget du projet Synergie Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder au dépôt d'une demande de subvention salariale stage co-op Éco Canada et à signer les documents relatifs à cette demande.

Adoptée.

**MRC ADMINISTRATION**

**2019-06-10593**

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – RAPPORT ANNUEL, REGISTRE DES PROJETS ET RAPPORTS 2018-2019**

CONSIDÉRANT que le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été confié à l'ensemble des MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que le registre annuel des projets pour l'année 2018-2019 a été déposé;

CONSIDÉRANT que le rapport financier de l'année 2018-2019 a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources approuve le registre annuel des projets 2018-2019, de même que le rapport financier pour l'année 2018-2019;

QUE la MRC des Sources autorise le préfet, M. Hugues Grimard, à signer les deux rapports au nom de la MRC des Sources;

QUE la MRC des Sources mandate le préfet à signer le bilan de la planification annuelle, le registre annuel des projets et le rapport financier pour chacune des années du programme, conditionnellement à l'adoption des bilans, registres annuels et rapports financiers par la Table des MRC de l'Estrie.

Adoptée.

### **MRC IMMEUBLES**

#### **IMMEUBLE 309 CHASSÉ (MRC)**

Aucun sujet.

#### **IMMEUBLE 600 GOSSELIN (POSTE DE POLICE)**

Aucun sujet.

### **VARIA**

#### **2019-06-10594**

#### **MOT DE FÉLICITATIONS - CENTRAIDE ESTRIE, SOIRÉE RECONNAISSANCE 2019, PRIX BÂTISSEUR À LA CDC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que lors de sa Soirée Reconnaissance 2019, Centraide Estrie a remis à la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC des Sources le prix Bâtitseur communautaire;

CONSIDÉRANT que la CDC s'est démarquée par son rôle d'instance de concertation qui attaque les problèmes à la source, mobilise l'ensemble de sa communauté et qui établit des partenaires qui font en sorte que des solutions concrètes sont mises en œuvre;

CONSIDÉRANT que ce bâtisseur communautaire pilote deux concertations, l'une contre la pauvreté et l'autre en matière de jeunesse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources adresse un mot de félicitations à la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC des Sources pour le prix Bâtitseur communautaire qui lui a été décerné.

Adoptée.

#### **2019-06-10595**

#### **MOT DE FÉLICITATIONS – DRE MÉLISSA GÉNÉREUX**

CONSIDÉRANT le départ du Dre Mélissa Généreux au poste de directrice de santé publique, et ce, pour relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources tient à remercier la Dre Généreux pour sa collaboration pour le bien-être de la population de la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que la Dre Mélissa Généreux a accepté un poste de coordonnatrice du Programme Santé chez le Consortium Ouranos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources adresse ses remerciements pour son travail au sein de la santé publique et adresse ses sincères félicitations au Dre Mélissa Généreux pour son nouveau poste à titre de coordonnatrice du Programme Santé chez le Consortium Ouranos.

Adoptée.

**2019-06-10596**

**MOT DE FÉLICITATIONS – MAMAN FUTÉE**

CONSIDÉRANT que les 19 conceptrices du jeu de société «Parles-en donc», qui a pour but de sensibiliser les jeunes au phénomène de l'intimidation, se retrouvaient en nominations au 21<sup>e</sup> Gala des Grands prix Desjardins du Défi OSEntreprendre, le 12 juin dernier;

CONSIDÉRANT que parmi celles-ci, le groupe Maman futée remporte une mention nationale dans la catégorie Formation professionnelle et Éducation des adultes;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance ne jaillie pas uniquement sur les dames formant le groupe Maman futée, mais également sur le centre de l'éducation des adultes de la Commission scolaire des Sommets, sur le Carrefour Jeunesse-Emploi ainsi que sur l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT que le projet Maman futée permet à un groupe de mamans de poursuivre leurs études secondaires tout en apprenant à concilier les autres facettes de leur vie;

CONSIDÉRANT que le Défi OSEntreprendre, quant à lui, est un important mouvement québécois qui fait rayonner des initiatives entrepreneuriales d'étudiants à tous les niveaux du cheminement scolaire du primaire à l'Université, sans oublier celles des créateurs d'entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources adresse un mot de félicitations au groupe Maman futée pour leur mention nationale au concours OSEntreprendre.

Adoptée.

**2019-06-10597**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. René Perreault propose la levée de la séance à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier